



Procès-verbal
Le vendredi, 15 décembre 2000 - n° 154

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 12.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 393 Loi concernant la mise en œuvre du revenu minimum du citoyen.

La motion est adoptée.

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 180 Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.

La motion est adoptée.

M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 391 Loi modifiant la Loi sur les forêts afin d'assurer la protection et le développement durable des forêts.

La motion est adoptée.

15 décembre 2000

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1637-20001215)

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000, des Régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

— Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Dépôt n° 1638-20001215)

— Québec (Dépôt n° 1639-20001215)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, les rapports annuels 1999-2000 des Régies régionales de la santé et des services sociaux de Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soient déferés à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1640-20001215)

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

15 décembre 2000

Le rapport annuel du ministère de la Justice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1641-20001215)

M. Bégin, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport annuel du ministère du Revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1642-20001215)

M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Solidarité sociale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1643-20001215)

M. Arseneau, ministre délégué au Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de la Société du Centre des congrès de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1644-20001215)

Dépôts de rapports de commissions

M. Sirros (Laurier-Dorion), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 6 et 14 décembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 155 Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1645-20001215)

15 décembre 2000

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 14 décembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 172 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur
l'assurance automobile. Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 1646-20001215)

—————

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose les rapports de la Commission de l'administration publique qui, :

— les 12 septembre, 5 et 24 octobre, 7 et 9 novembre 2000, a examiné les engagements financiers du ministère des Transports contenus dans les listes de janvier 1998 à mars 2000; du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contenus dans les listes d'avril 1998 à mars 2000; du ministère de la Famille et de l'Enfance et du ministère de l'Industrie et du Commerce contenus dans les listes d'avril 1997 à mars 2000; et du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse contenus dans les listes de janvier 1996 à mars 2000. La Commission a également tenu quatre séances de travail.

(Dépôt n° 1647-20001215)

— en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, a entendu : le 14 septembre 2000, le président de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux de même que le sous-ministre des Finances concernant la gestion des répercussions sociales et économiques liées aux jeux de hasard et d'argent; le 26 octobre 2000, la sous-ministre du Revenu concernant la gestion de la taxe de vente et le développement des systèmes d'information au ministère; le 2 novembre 2000, le directeur général de l'Aide financière aux études concernant le rapport de gestion 1999-2000 de cette unité autonome de service; le 15 novembre 2000, le Curateur public concernant le suivi des recommandations du Vérificateur général; le 16 novembre 2000, le sous-ministre de la Solidarité sociale concernant l'implantation d'Emploi-Québec; le 23 novembre 2000, le sous-ministre de la Solidarité sociale concernant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. La Commission a également tenu dix séances de travail. Ce rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 1648-20001215)

15 décembre 2000

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dépose :

Un tableau sur les orientations se dégageant à la suite des auditions de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

(Dépôt n° 1649-20001215)

Motions sans préavis

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE M. François Côté, Administrateur d'État II, soit nommé pour un mandat de sept ans à compter du 15 janvier 2001 secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale et que lui soient attribués le rang et les privilèges d'un sous-ministre adjoint, et ce, conformément aux dispositions des articles 26 et 121 de la Loi sur l'Assemblée nationale;

QU'il demeure en fonction à ce titre tant qu'il n'est pas renouvelé ou remplacé.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE Mme Cécilia Tremblay soit nommée pour un mandat de sept ans secrétaire générale adjointe de l'Assemblée nationale et que lui soient attribués le rang et les privilèges d'une sous-ministre adjointe, Administrateur d'État II, et ce, conformément aux dispositions des articles 26 et 121 de la Loi sur l'Assemblée nationale.

15 décembre 2000

QU'elle demeure en fonction à ce titre tant qu'elle n'est pas renouvelée ou remplacée.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QU'en vertu de l'article 195 de notre Règlement, soit retiré l'avis fait le mardi 12 décembre dernier afin que la Commission de l'aménagement du territoire entende les intéressés et procède à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé n° 239, Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, et n° 240, Loi concernant la Ville de Grand-Mère, le mardi 19 décembre 2000, immédiatement après les affaires courantes, à la salle Louis-Joseph Papineau.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Marsan (Robert-Baldwin) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Pelletier (Chapleau) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Després (Limoilou) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

15 décembre 2000

M. Gautrin (Verdun) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Kelley (Jacques-Cartier) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Brodeur (Shefford) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Benoit (Orford) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Normandeau (Bonaventure) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

15 décembre 2000

M. Williams (Nelligan) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Loiselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Beauchamp (Sauvé) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Cusano (Viau) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Lamoureux (Anjou) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

15 décembre 2000

Mme Delisle (Jean-Talon) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Gobé (Lafontaine) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Fournier (Châteauguay) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 151, Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes;

15 décembre 2000

- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée nationale reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

Le rapport sur les consultations publiques tenues dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal et portant sur le projet de loi 170 visant les fusions municipales forcées (versions française et anglaise) de même que les mémoires déposés lors de cette consultation.

(Dépôt n° 1650-20001215)

Le rapport sur la consultation tenue auprès des citoyens de la Ville de Pointe-Claire concernant le regroupement forcé du territoire de la Ville de Pointe-Claire avec celui de toute autre ville.

(Dépôt n° 1651-20001215)

À 13 h 02, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

15 décembre 2000

La séance reprend à 15 h 20.

Adoption du principe

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, est ajourné.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose la motion suivante afin d'entériner une entente intervenue entre les leaders et le député de Rivière-du-Loup :

QU'il soit permis à la ministre d'État au Travail et à l'Emploi de présenter un projet de loi malgré les articles 53, 54 et 232 du Règlement de l'Assemblée nationale;

QU'il soit permis de procéder à l'ensemble des étapes législatives du projet de loi présenté par la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, et ce, dans la même séance malgré les articles 230, 236 et 237 entre autres;

QUE l'adoption du projet de loi présenté par la ministre d'État au Travail et à l'Emploi soit terminée à 20 h 45;

QUE malgré l'article 21, l'Assemblée poursuive ses travaux pendant la période de 18 heures à 20 heures;

QUE les commissions parlementaires convoquées pour ce soir, le 15 décembre, voient leurs travaux prendre fin à 20 h 45 nonobstant les avis donnés par le leader du gouvernement aux affaires courantes;

QUE les dispositions du Règlement de l'Assemblée inconciliables avec l'objectif de la motion, soit « l'adoption du

15 décembre 2000

projet de loi présenté par la ministre d'État au Travail et à l'Emploi pour 20 h 45 », ne puissent s'appliquer; et

QUE dès l'adoption dudit projet de loi, l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 19 décembre 2000 à 10 heures.

La motion est adoptée.

Présentation de projets de loi

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 183 Loi assurant la reprise des services habituels de transport en commun sur le territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 183, Loi assurant la reprise des services habituels de transport en commun sur le territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 183 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 183 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

Commission plénière

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 183, Loi assurant la reprise des services habituels de transport en commun sur le territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec.

Le projet de loi n° 183 est étudié et amendé en commission plénière, puis il est rapporté.

15 décembre 2000

Le rapport tel qu'amendé est adopté.

Adoption

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 183, Loi assurant la reprise des services habituels de transport en commun sur le territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 124 en annexe)

Pour: **78** Contre: **0** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 183 est adopté.

À 20 h 48, conformément à la motion adoptée plus tôt, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 décembre 2000, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 15 décembre 2000, à 21 h 35, à Sainte-Foy, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Paul-Arthur Gendreau, Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 168 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale;

n° 183 Loi assurant la reprise des services habituels de transport en commun sur le territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec.

15 décembre 2000

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

15 décembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Lemieux, ministre du Travail, proposant l'adoption du projet de loi n° 183 :

(Vote n° 124)

POUR - 78

Arseneau	Carrier-Perreault	Gagnon-Tremblay	Marcoux
Barbeau	Charest	Gendron	Marois
Baril	(<i>Rimouski</i>)	Gobé	Ménard
(<i>Berthier</i>)	Charest	Goupil	Morin
Beauchamp	(<i>Sherbrooke</i>)	Harel	Mulcair
Beaulne	Cliche	Houda-Pepin	Normandeau
Beaumier	Copeman	Jérôme-Forget	Paquin
Béchar	Côté	Jolivet	Paradis
Bédard	(<i>La Peltrie</i>)	Julien	Payne
Bégin	Côté	Jutras	Poulin
Bergeron	(<i>Dubuc</i>)	Labbé	Rochon
Bergman	Cousineau	Lachance	Simard
Bertrand	Cusano	Lamoureux	(<i>Richelieu</i>)
(<i>Charlevoix</i>)	Delisle	Laprise	Simard
Blanchet	Désilets	Leblanc	(<i>Montmorency</i>)
Boisclair	Deslières	Leduc	St-André
Bordeleau	Després	Legault	Tranchemontagne
Boulerice	Dion	Léger	Trudel
Boulianne	Doyer	Lelièvre	Vallières
Brassard	Dupuis	Lemieux	Vermette
Brodeur	Facal	Léonard	
Caron	Gagnon	Maltais	